



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 14 décembre 2020

Objet : Attribution du marché d'assurances par la CAO - Lot 1 Responsabilité civile

L'An Deux Mille vingt, le 14 décembre à 16 heures 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au Centre culturel Alb'Oru en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 7 décembre 2020.

PRESENTS :

ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jacques
CALLIER Jeanne	à	MUSSIER Emma
DE GENTILI Emmanuelle	à	PERETTI Philippe
MASSONI Jean-Joseph	à	MILANI Jean-Louis
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
PIPERI Linda	à	POLISINI Ivana
SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis

ABSENTS : MALAFRONTÉ Christine, VESPERINI Françoise, de CASALTA Jean-Sébastien.

QUORUM : 14

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Pierre-Baptiste Simoni est désigné secrétaire de séance.

Objet : Attribution du marché d'assurances par la CAO - Lot 1 Responsabilité civile

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001-06-13-00 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le contrat d'assurance, Lot 1 Responsabilité civile, géré actuellement par la SMACL, arrive à échéance le 31 décembre 2020 ;

Vu la consultation lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour une durée de quatre ans du 01/01/2021 au 31/12/2024 avec une remise des offres fixée le 28 octobre 2020 ;

Vu le rapport d'analyse du Cabinet AFC Consultants ;

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 décembre 2020 et l'avis favorable du Bureau du 7 décembre 2020 ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE
(A l'unanimité)**

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer, pour une durée de quatre années, avec effet au 1er janvier 2021 le marché relatif au Lot n°1 responsabilité civile, à la SMACL (Société Mutuelle d'Assurances des Collectivités Locales), 141 Avenue Salvador Allende – 79031 Niort (Siret 30130960500410) au taux de 0,20 % HT ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Handwritten signature of Louis Pozzo di Borgo.

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification